

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

## **Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

### **Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM-014-18971/25/BM**

**■ Approbation du plan de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral - Site Etang de Bolmon n° 311 - sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane**

**146186**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le précédent plan de gestion a été intégré à la convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, et le Conservatoire du Littoral le 17 décembre 2020.

En 2024 sur la base d'un état des lieux des connaissances préalablement effectué, il a été décidé par le gestionnaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en concertation avec le Conservatoire du littoral, que le diagnostic établi en 2009 et actualisé régulièrement par l'équipe de gestionnaire gardait sa pertinence.

Aussi le plan de gestion du site du Bolmon de 2025 ne comprend pas spécifiquement de partie "Etat des lieux" ou de diagnostic préalable des enjeux.

Ce nouveau plan de gestion vise à répondre à plusieurs finalités :

- Proposer une actualisation de la stratégie de gestion du site ainsi qu'une mise à jour des actions à conduire pour y répondre en intégrant les progrès constatés et les actions entreprises sur le site depuis 2009 ;
- Actualiser l'opérationnalisation de la convention de gestion entre le Conservatoire du littoral et la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Faciliter une gestion écologique et patrimoniale, globale et intégrée de l'ensemble du site au-delà des parcelles appartenant au Conservatoire du littoral ;
- Contribuer sur ce site et de façon anticipée à la mise en œuvre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides à l'échelle métropolitaine ;
- Planifier les actions permettant à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre à ses obligations réglementaires en matière de compensation écologique entre autres comme pétitionnaire de l'aménagement de la ZAC des Florides (compensation zones humides 2009 et à venir, compensation CNPN 2009 et 2024) mais également au titre d'une stratégie de compensation propre à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce plan de gestion actualisé vise à associer plus fortement les partenaires qu'ils soient déjà impliqués ou dont l'implication est à amplifier. Il s'agit à la fois des différentes directions métropolitaines mais aussi d'organismes comme le GIPREB, l'EPAGE MENELIK, ou encore le centre de recherches de la Tour du Vallat, en concertation étroite avec le Conservatoire du littoral et les deux communes riveraines du site ; Châteauneuf-les-Martigues et Marignane.

Il vise également à formaliser les différents usages du site à travers des conventions de gestion cynégétiques, agricoles, afin de conjuguer accueil des usagers et protection du site.

Enfin, il inclut désormais :

- Les parcelles de compensation de la ZAC des Florides au titre du dossier CNPN de 2009 et de 2025 ;
- Les parcelles de compensation de la ZAC des Florides au titre du dossier Loi sur l'eau de 2009 et à venir (les parcelles étant en cours d'acquisition par le service foncier de la Métropole Aix-Marseille-Provence) ;
- Les chevelus linéaires de ruisseau (gérés par l'EPAGE MENELIK et la Métropole) et les fossés de ruissellement (gérés par la Métropole ou le Département des Bouches-du-Rhône) qui se jettent ou pourraient se jeter dans le Grand Vallat du Ceinturon ;

- Toutes autres parcelles pouvant intégrer la Stratégie Métropolitaine de la Gestion des Zones Humides. Cette dernière étant en cours de définition par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le montant des actions prévues dans ce nouveau Plan de Gestion est de 143 000 euros.

Il est proposé d'approver le plan de gestion plan de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral - Site Etang de bolmon n°311 - sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TCM 020-9065/20/BM du 17 décembre 2020 relative à la convention de gestion du site « Etang de Bolmon » N°311, signée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conservatoire du littoral le 25 mai 2021, portant sur la période 2021-2027 ;
- Le programme prévisionnel d'actions proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence lors du Comité Départemental de gestion des sites du Conservatoire du littoral (Bouches-du-Rhône) en décembre 2024.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est gestionnaire du site « Etang de Bolmon », propriété du Conservatoire du littoral ;
- Que ce plan de gestion s'inscrit dans la continuité de la convention de gestion du site de l'Etang de Bolmon, signée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conservatoire du littoral le 25 mai 2021 ;
- Que le nouveau périmètre d'intervention dit « élargi » correspond aux enjeux écologiques du territoire ;
- Que le comité de gestion du Bolmon réuni le 8 juillet 2025 a approuvé les propositions d'évolutions du plan de gestion.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le plan de gestion ci-annexé du Site Etang de Bolmon, sur le périmètre élargi situé sur les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce plan de gestion.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe GEMAPI, en section d'investissement : autorisation de programme n°B120G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210800300D "Bassin versant Bolmon".

Ces crédits relèvent de la politique « environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5MZH ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Mer - Littoral,  
Cycle de l'Eau - GEMAPI  
Ports

Didier REAULT